

4^E RENDEZ-VOUS DE L'ÉDUCATION

DE LA CSQ



L'éducation est une mission essentielle de l'État

PIERRE VALLÉE

Le quatrième Rendez-vous de l'éducation organisé par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) se tiendra à Montréal en soirée le mardi 15 mars et toute la journée le mercredi 16 mars. Un événement qui revêt une certaine importance pour cette centrale syndicale.

«L'éducation a toujours été un volet important de notre mission, souligne Louise Chabot, présidente de la CSQ. D'abord, de nos quelque 200 000 membres syndiqués, 130 000 proviennent du secteur de l'éducation. C'est ce qui explique que, depuis des lunes, la CSQ défend l'éducation et milite pour qu'elle devienne la priorité du gouvernement du Québec.»

Le premier Rendez-vous CSQ de l'éducation remonte à 2006. Six ans, donc, après le Sommet du Québec et de la jeunesse tenu par le gouvernement Bouchard en 2000, où l'éducation avait été un sujet de premier plan. «En 2006, on s'est dit qu'il serait sans doute commode d'organiser un événement portant sur l'éducation, d'une part, pour permettre aux participants de faire le point sur le sujet, et d'autre part, pour sonner l'alarme si à nos yeux, comme c'est le cas présentement, l'éducation est mise à mal.» L'événement a lieu tous les trois ans.

Égalité des chances

Le thème retenu pour l'édition 2016 est celui de l'égalité des chances et de la justice sociale. «Où en sommes-nous au Québec en 2016 à cet égard? A-t-on oublié que l'éducation est une mission essentielle de l'État et qu'à ce titre les principes et les valeurs du système d'éducation doivent reposer sur

«L'égalité des chances est présentement fragilisée au Québec, ce qui compromet la persévérance et la réussite scolaires»

l'égalité des chances? Cette valeur était au cœur de la commission Parent qui, au début des années 1960, a réformé le système d'éducation au Québec dans le but de s'assurer que tous les élèves, peu importe leurs classes sociales, pourraient réussir leur parcours scolaire. Est-ce toujours le cas aujourd'hui?»

La question sera abordée de front lors de la conférence d'ouverture. Nico Hirt, chercheur et syndicaliste belge, traitera du rôle et de l'évolution de l'éducation dans la reproduction sociale et Anthony Harmon, syndicaliste américain, membre de l'United Federation of Teachers (UFT), brosera un portrait du système d'éducation en vigueur aux États-Unis.

D'autres conférenciers aborderont le thème de l'égalité des chances sous d'autres angles: la concurrence dans le domaine scolaire, l'école dans les milieux défavorisés, l'éducation en milieu autochtone, l'éducation des enfants immigrés, les enjeux de l'enseignement supérieur et même la composition des classes, en particulier l'intégration dans les classes ordinaires des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage. L'événement ne s'adresse pas uniquement aux membres de la CSQ, tous ceux intéressés par l'éducation sont les bienvenus.

La situation au Québec

Et qu'en est-il de l'égalité des chances en 2016 au Québec? Louise Chabot admet qu'elle est inquiète. «L'égalité des chances est présentement fragilisée au Québec, ce qui compromet la persévérance et la réussite scolaires. Il est temps de sonner l'alarme.»

Et pour étayer ses craintes, elle ne manque pas d'arguments. «Ça fait cinq ans que les politiques budgétaires des gouvernements québécois imposent des restrictions financières au réseau de l'éducation. Au point qu'aujourd'hui les enseignants et les professionnels de l'éducation se voient privés des meilleurs moyens pour venir en aide aux élèves et pour les soutenir. Il est faux de prétendre que ces compressions budgétaires n'ont pas affecté les services aux élèves. Sans compter que ces restrictions budgétaires se sont accompagnées de nouveaux frais que doivent maintenant couvrir les parents. Tout cela va à l'encontre de la mission première de l'école publique, qui est d'assurer à tous les élèves l'égalité des chances.»

Elle note aussi la présence toujours grandissante de la concurrence en éducation au Québec.

Pour une école
démocratique
Page I 3

Concevoir une école
juste et efficace
Page I 4

Inégalités
dans l'éducation
des adultes Page I 6

RENDEZ-VOUS DE L'ÉDUCATION

La concurrence en éducation se manifeste sur plusieurs fronts

Il y a les écoles privées qui, particulièrement dans les grands centres urbains, grugent dans les clientèles du secteur public. Il y a les projets particuliers que les commissions scolaires ont adoptés pour contrer en partie l'exode vers le privé. Tant et si bien que, de nos jours, plus de la moitié des élèves ont délaissé ce qu'il est convenu d'appeler la classe ordinaire dans la majorité des milieux scolaires. Qu'en est-il de la concurrence en éducation et de ses conséquences?

RÉGINALD HARVEY

Depuis une vingtaine d'années, cette concurrence est devenue encore plus vive avec l'apparition dans le secteur public de projets souvent sélectifs, dont font notamment partie les écoles internationales et les programmes de sport-études: «*Ils sont évalués par le ministère de l'Éducation et font l'objet d'une compétition entre des écoles d'une même commission scolaire*», fait remarquer Sylvie Thérberge, première vice-présidente du comité exécutif de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

Elle observe d'un œil critique les changements qui se profilent en éducation: «*Dans le contexte présent où il y a une consultation en commission parlementaire sur le projet de loi 86 actuellement sur la table, on se doit de préciser que celui-ci comporte un mécanisme pour favoriser l'augmentation de la concurrence; il prévoit, par exemple, une augmentation substantielle des pouvoirs des conseils d'établissement en fonction desquels chaque école voudra se distinguer d'une autre.*» Par conséquent, les projets particuliers pourraient connaître une recrudescence au secondaire, voire au primaire.

Statistiques révélatrices et effets pervers

M^{me} Thérberge pose le constat que l'offre est en croissance et qu'elle suscite une concurrence accrue. Elle a

compilé des données qui parlent d'elles-mêmes à ce propos: en 2014, il y avait près de 22% des élèves francophones qui fréquentaient une école secondaire privée, selon le ministère. Et, entre 1998 et 2010, le nombre de projets pédagogiques particuliers a doublé au public.

giques particuliers a doublé; ils s'élevaient à 949 au terme de cette période, selon la fédération. De 2011 à 2013, soit en deux années scolaires, la FSE établit que le nombre d'élèves dans les programmes d'anglais intensif, accessibles fréquemment de manière sélective, a presque doublé en passant de 4700 à 9000.

Une fois ces chiffres avancés, la vice-présidente évalue leurs impacts sur le système: «*Il est certain que les nombreux témoignages recueillis et que certains travaux menés dans les milieux nous conduisent à la conclusion que la classe qu'on disait "régulière" est devenue maintenant ce qu'on appelle une classe ordinaire; elle est alourdie parce que le nombre d'élèves en difficulté y a grandement augmenté dans un contexte où le financement est réduit et où les services ne sont pas au rendez-vous.*» Pendant ce temps, les élèves qui ont plus de facilité se dirigent vers le privé ou vers des projets pédagogiques particuliers.

Il en résulte cette situation sur le plan social: «*Il s'est développé en éducation une sorte de phénomène de clientélisme en vertu duquel on essaie de créer des écoles à la carte que les gens magasinent.*» Il en découle, par exemple, que



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En 2014, il y avait près de 22% des élèves francophones qui fréquentaient une école secondaire privée, selon le ministère. Et, entre 1998 et 2010, le nombre de projets pédagogiques particuliers a doublé au public.



ANNIK MIE DE CARUFER LE DEVOIR

«*toute la notion d'appartenance à l'école de quartier et d'identification à son milieu de vie est de moins en moins significative pour l'élève.*» Il y a aussi des enfants qui sont pénalisés: «*On voit que, dans les endroits plus défavorisés, il existe peu de projets particuliers qui leur sont accessibles en raison de contraintes financières ou organisationnelles; ils ont accès à ce moment-là à des profils plus limités.*»

Une formation de base nécessite du temps

La Fédération des syndicats de l'enseignement en est venue à définir un certain

nombre de mesures qui seraient propres à enrayer la concurrence et ses effets pervers. Sylvie Thérberge en dresse ce portrait: «*On n'a pas la prétention de les avoir toutes déterminées, mais il y en a au minimum quatre, dont la première consiste à diminuer graduellement le financement des écoles privées, ce que la CSQ prône d'ailleurs depuis longtemps.*»

En contrepartie, elle assure «*qu'il faudrait penser à augmenter le financement dans les écoles publiques; mais il vaut mieux dire, dans le concert des coupes qui ont eu lieu, qu'il faut réinvestir dans celles-ci*

«*Il s'est développé en éducation une sorte de phénomène de clientélisme en vertu duquel on essaie de créer des écoles à la carte que les gens magasinent*»

Sylvie Thérberge, première vice-présidente du comité exécutif de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

pour qu'elles redeviennent attrayantes et pour qu'elles contribuent à une vision sociale dont le Québec s'était doté depuis les années 1960, soit celle d'assurer l'égalité des chances pour tous. C'est de première importance et on pourra atteindre ce noble objectif en se dotant d'infrastructures en bon état conjuguées avec des services en quantité suffisante dans les milieux.»

Elle ne rejette pas l'apport de projets particuliers, à condition «*qu'ils soient accessibles à tous par l'entremise de profils ou de couleurs propres aux établissements et qu'on réussisse à équilibrer les groupes pour assurer des conditions d'apprentissage adéquates pour l'ensemble des élèves. Voilà ce qui peut aussi nous aider à enrayer ou à faire disparaître la concurrence.*»

Un quatrième élément se dessine dans le décor: «*Sur le plan législatif, ce qui est un incontournable en vertu du programme de formation de*

l'école québécoise, c'est qu'il faut un temps minimum prescrit pour garantir l'approfondissement des matières et pour s'assurer que chaque discipline qui figure au programme dispose de l'espace suffisant pour que l'élève soit bien formé.»

Tel n'est pas le cas à l'heure actuelle, parce que «*les projets particuliers contraignent à retrancher des heures dans certaines disciplines pour qu'il soit possible de participer [à d'autres], à titre d'exemple, les programmes de hockey-études ou de volleyball-études.*» Elle s'en prend à ces projets qui enlèvent des heures aux mathématiques, au français, aux arts, à l'éthique et à la culture religieuse: «*Pour nous, en tout cas, on remet de cette façon en cause la notion de curriculum de base pour l'ensemble des élèves du Québec. Il faut du temps pour obtenir une formation de base solide.*»

Collaborateur
Le Devoir

MISSION

SUIITE DE LA PAGE I 1

«*Il y a bien sûr la concurrence entre l'école privée et l'école publique. Mais il y a aussi une concurrence qui s'installe aujourd'hui dans le réseau public. Je n'ai rien en soi contre les parcours personnalisés et les écoles spécialisées, mais il y a un risque. Comme ces parcours et ces écoles fonctionnent sur le mode de la sélection, on risque de priver les classes ordinaires de leurs meilleurs éléments. Il*

ne faudrait pas que l'école ordinaire devienne un endroit uniquement fréquenté par les élèves provenant de milieux socio-économiques défavorisés ou en difficulté d'apprentissage.»

La réforme des commissions scolaires proposée par le présent gouvernement lui apparaît aussi problématique. «*Oui, c'est beau de dire que l'on veut donner plus de pouvoirs à l'école, mais est-ce que l'on va lui donner les moyens financiers pour exercer ces nouveaux pouvoirs? La commission scolaire est un palier intermédiaire entre le ministère et l'école, et l'une de*

ses missions est la répartition des ressources complémentaires dans une région donnée. Sur les 3000 écoles au Québec, le tiers compte 100 élèves ou moins. Sans le rôle assumé par les commissions scolaires dans la répartition des ressources complémentaires, que va-t-il se passer? Est-ce que ce sont les écoles plus peuplées qui vont tirer la couverture de leur bord? Va-t-on se retrouver dans une situation du "au plus fort la poche"?»

Elle s'inquiète aussi des compressions dans le réseau des garderies. «*Il ne faut pas*

que cela affecte les services éducatifs à la petite enfance. C'est souvent à cet âge que l'on décèle les difficultés d'apprentissage. Oui, ça coûte de l'argent, mais il est moins cher d'agir en amont que de corriger en aval.»

Pourtant, tout n'est pas noir. «*Le système scolaire au Québec demeure encore performant, comme en témoignent les résultats des élèves québécois aux tests internationaux. Mais, pour que cela continue, il faut demeurer vigilants.*»

Collaborateur
Le Devoir



«*Oui, c'est beau de dire que l'on veut donner plus de pouvoirs à l'école, mais est-ce que l'on va lui donner les moyens financiers pour exercer ces nouveaux pouvoirs? La commission scolaire est un palier intermédiaire entre le ministère et l'école, et l'une de ses missions est la répartition des ressources complémentaires dans une région donnée.*»

Louise Chabot, présidente de la Centrale des syndicats du Québec

AU SERVICE DES PARENTS, DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

L'Office offre son aide aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches.

L'Office vous...

- écoute et vous aide à préciser vos besoins;
- informe sur les ressources, les programmes et les services existants;
- conseille sur les manières de présenter une demande de service;
- réfère vers l'organisme le plus susceptible de répondre à vos besoins;
- accompagne dans vos démarches et peut vous représenter.

Pour en savoir plus
www.ophq.gouv.qc.ca
aide@ophq.gouv.qc.ca

Téléphone : 1 800 567-1465

Téléscripteur
1 800 567-1477

Office des personnes
handicapées

Québec



conjuguer
nos forces



RENDEZ-VOUS DE L'ÉDUCATION

Pour une école démocratique

PIERRE VALLÉE

C'est dans le cadre de la conférence d'ouverture du Rendez-vous CSQ de l'éducation que Nico Hirtt, professeur, chercheur et syndicaliste belge, membre fondateur de l'organisation Appel pour une école démocratique (Aped), viendra livrer ses réflexions sur les fondements d'une réelle école démocratique et sur les pratiques qui, aujourd'hui, nuisent à sa mise en place.

« J'aborderai deux aspects de la question, explique-t-il. D'abord, l'évolution du rôle de l'école dans la reproduction sociale, c'est ici la dimension historique. Aujourd'hui, l'école est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans la formation et la qualification des travailleurs. Ensuite, j'aborderai les mécanismes générateurs de l'inégalité sociale, et par conséquent responsables aussi de l'inégalité des chances à l'école. »

« L'école n'a pas pour seule mission la formation des travailleurs [...] L'école a aussi pour mission de former des citoyens. »

Appel pour une école démocratique

L'Appel pour une école démocratique a vu le jour en 1995 en Belgique. « À cette époque, le gouvernement belge avait décidé de revoir à la baisse le financement de l'éducation, et l'Aped est né d'un mouvement social qui voulait dénoncer cette nouvelle politique du gouvernement. Nous craignons que ces coupes budgétaires viennent remettre en question la démocratisation de l'école. » Depuis sa création, l'Aped a continué sa réflexion sur l'éducation et sa lutte pour une école démocratique.

La Belgique a aussi connu, au début des années 2000, une réforme pédagogique similaire à celle vécue au Québec. « On nous a présenté cette réforme comme une véritable réforme pédagogique. Mais à l'analyse, on se rend compte que c'est plutôt une réforme économique, dans le sens qu'elle permet à l'école de se rapprocher du marché du travail et de mieux répondre à ses besoins. »

Marchandisation de l'école

C'est ce que Nico Hirtt et les autres chercheurs qui partagent son analyse appellent la marchandisation de l'école. « Le marché du tra-



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Ce qu'une école démocratique doit accomplir, c'est de permettre aux élèves d'avoir la capacité de comprendre d'où vient la richesse qu'ils consomment tous les jours.

vail a connu une évolution ces dernières années où l'on distingue deux tendances nettes. La première, c'est une polarisation dans la qualification des travailleurs, soit que ceux-ci sont hautement qualifiés, soit au contraire qu'ils sont peu ou pas qualifiés. La seconde est l'insécurité et l'insécurité du travail que connaissent aujourd'hui, et connaîtront sans doute plus tard, les travailleurs. »

Ces deux tendances sont bien servies par l'approche par compétences préconisée par la réforme scolaire. « On met en avant la maîtrise des compétences plutôt que la maîtrise des contenus ou des savoirs. Les besoins changeants du marché du travail obligent les travailleurs à s'adapter à des savoirs nouveaux. On n'exige donc plus de l'élève qu'il maîtrise bien les savoirs, mais plutôt qu'il maîtrise bien les compétences qui lui permettront ensuite de bien

s'adapter. On cherche moins la qualification que la flexibilité. »

Le quasi-marché scolaire

Un second phénomène qui nuit à l'égalité des chances et qui renforce la reproduction sociale est à ses yeux l'existence d'un quasi-marché scolaire. Il donne en exemple la situation présente en Belgique: « En Belgique, lorsqu'un enfant atteint l'âge scolaire, aucune école ne lui est assignée. Ce sont les parents qui doivent inscrire leurs enfants et qui ont une totale liberté quant au choix de l'école. Les écoles sont donc toutes en concurrence les unes avec les autres pour attirer les parents, ce qui crée dans les faits un quasi-marché scolaire. »

De plus, un mimétisme social intervient et vient renforcer la reproduction sociale. « Il est évident que les parents provenant d'une classe so-

ciale particulière ont tendance à choisir un établissement scolaire qu'ils ont fréquenté ou que des collègues, voisins, amis ou membres de leur famille ont fréquenté. Ainsi, les enfants des classes aisées iront dans une école où l'on trouve des élèves dont les parents sont aisés, et ceux des classes moins aisées dans des écoles où l'on trouve des élèves de parents moins aisés. Ce système ne fait que renforcer la reproduction sociale. » Ainsi, un enfant d'ouvrier ira dans une école fréquentée par d'autres enfants d'ouvriers, peu importe si une autre école lui aurait mieux convenu. Idem pour un enfant provenant d'une classe aisée.

Pour une école démocratique

Selon Nico Hirtt, l'orientation actuelle de l'école fait fausse route et ne mène pas à l'égalité des chances ni à une école démocratique. « L'école n'a pas pour seule mission la formation des travailleurs, en fonction des besoins actuels ou futurs du marché de l'emploi. L'école a aussi pour mission de former des citoyens. Des citoyens qui auront les outils nécessaires pour comprendre le fonctionnement et les différentes dimensions de leur société et qui seront donc en mesure de pleinement participer aux prises de décisions. L'école primaire et l'école secondaire doivent être en mesure de former des élèves capables de porter un regard critique sur la société et sur son fonctionnement. »

Comment y arriver? « Il faut d'abord mettre en place un tronc commun d'enseignement qui soit le même pour tous, peu importe l'élève ou l'école qu'il fréquente. Ce tronc commun doit être composé d'une formation générale, au sens classique du terme, mais aussi d'une formation qu'on pourrait qualifier de polytechnique. Si l'élève doit maîtriser des savoirs, comme la langue, les mathématiques, les arts et les sciences, il doit aussi avoir des notions sur les enjeux de l'agriculture, par exemple, ou le fonctionnement d'une usine à papier. Et au terme de ce tronc commun, il pourrait y avoir une période d'orientation et de spécialisation. Au fond, ce qu'une école démocratique doit accomplir, c'est de permettre aux élèves d'avoir la capacité de comprendre d'où vient la richesse qu'ils consomment tous les jours. C'est ainsi qu'ils pourront exercer leur rôle de citoyens. »

Collaborateur
Le Devoir

JUSTICE SOCIALE EN ÉDUCATION

Accessibilité à l'éducation ne signifie pas égalité

Égalité des chances et justice sociale en éducation: c'est le thème d'une table ronde qui se tiendra lors du Rendez-vous CSQ de l'éducation. Pour Claude Lessard, ex-président du Conseil supérieur de l'éducation du Québec, les progrès en matière d'accès ont bien sûr été phénoménaux, mais il s'inquiète de voir que tous n'ont pas la même qualité d'éducation.

MARTINE LETARTE

Xavier est en 3^e année du primaire à l'école publique. Il est inscrit dans un programme particulier en musique. Au lieu des 25 heures habituellement prévues chaque semaine pour passer à travers la matière scolaire, il en a 18. Il en dégage ainsi sept pour jouer de son instrument. Instrument qui a par ailleurs coûté 600 \$ à ses parents. Dans sa classe, des gens avec des problèmes de comportement et des difficultés d'apprentissage... il n'y en a pas. Les professeurs se concentrent sur le contenu. Les élèves sont motivés par leurs apprentissages en musique. Xavier adore ça. Son voisin Justin, issu d'une famille défavorisée, se trouve pour sa part dans une classe ordinaire avec de nombreux élèves en difficulté d'apprentissage ou avec un problème de comportement. Il n'aime pas vraiment aller en classe. Il manque de motivation. Trouvez-vous que les deux amis



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Des efforts ont été faits pour aider les écoles en milieu défavorisé depuis 50 ans. « Mais ça n'a pas donné les effets escomptés », affirme Claude Lessard, ex-président du Conseil supérieur de l'éducation du Québec.

ont les mêmes chances de réussir dans leur parcours scolaire? « Lorsque cette réalité se vit tout au long du primaire et du secondaire, il finit par y avoir un écart substantiel dans les conditions d'apprentissage des enfants, même à l'école publique qui est censée offrir un curriculum commun aux élèves pour leur donner une égalité des chances », affirme Claude Lessard, également professeur émérite de sociologie de l'éducation à l'Université de Montréal.

C'est la même chose lorsqu'on compare une classe d'un collège privé et une autre d'une école publique. « Les parcours scolaires qu'on offre aux jeunes sont différents et cela affecte la réussite des élèves, disent des études récentes au Québec. Ce n'est pas

non plus sans affecter l'accès à l'éducation postsecondaire », affirme Claude Lessard, qui prendra la parole lors de la table ronde.

Les progrès de l'accessibilité

Lors de la Révolution tranquille, dans la foulée du rap-

Si, avant, le fait de ne pas pouvoir aller à l'école créait des inégalités, Claude Lessard constate que c'est maintenant l'école qui en crée

port Parent, on souhaitait pourtant développer le système d'éducation au Québec pour assurer une égalité des chances aux jeunes.

« À l'époque, l'égalité des

chances signifiait permettre à chaque Québécois, homme, femme, pauvre, riche, urbain, rural, francophone, anglophone, d'avoir accès au niveau d'éducation auquel il aspirait, explique M. Lessard. Il fallait développer le système d'éducation alors qu'à l'époque, même l'école secondaire n'était pas partout. Personnellement, j'avais des petits cousins en région et leurs parents les envoyaient à Brébeuf, pensionnaires, pour qu'ils puissent aller à l'école. On est partis de ça. Tout n'est pas parfait maintenant, mais la situation s'est grandement améliorée. »

Si, avant, le fait de ne pas pouvoir aller à l'école créait des inégalités, Claude Lessard

constate que c'est maintenant l'école qui en crée.

Pourtant, des efforts ont été faits pour aider les écoles en milieu défavorisé depuis 50 ans. « Mais ça n'a pas donné les effets escomptés », affirme-t-il.

Il croit qu'il serait temps que le gouvernement du Québec analyse l'ensemble de ses actions. « D'une main, on subventionne les écoles privées de façon à ce que toutes les familles de la classe moyenne y aient accès, puis on développe des programmes particuliers dans les écoles publiques pour éviter la fuite vers le privé, explique-t-il. On est rendus avec un système d'éducation à trois vitesses. »

Pas question pour lui d'abolir les écoles privées, ni d'abolir les programmes particuliers dans les écoles publiques, mais il prône une remise en question des façons de faire. « On pourrait revoir le financement des écoles privées, mais aussi donner accès à des programmes de musique, par exemple, aux jeunes défavorisés ou en difficulté. Pas nécessairement sous la formule actuelle, mais je ne vois pas pourquoi des élèves n'auraient pas accès. Si c'est une source de motivation importante pour les jeunes, je trouve qu'exclure certains élèves est illégitime dans un cadre scolaire obligatoire. Actuellement, il y a une hiérarchie qui est faite en fonction du milieu social. »

Or, Claude Lessard constate qu'avec les politiques d'austérité à Québec l'égalité ne semble pas très à la mode en ce moment. « Les parents aussi sont davantage pour le libre choix que pour l'égalité puisqu'ils souhaitent offrir ce

qu'il y a de mieux à leur progéniture et c'est légitime, mais on est en train de perdre de vue la dimension collective, dit-il. Comme société, on doit trouver des stratégies pour permettre aux établissements qui fonctionnent moins bien de s'améliorer afin de retrouver une certaine mixité sociale. »

Les inégalités chez les immigrants

Les jeunes issus de l'immigration peuvent aussi vivre des situations d'inégalité dans le système d'éducation. C'est ce que viendra exposer Marie-Odile Magnan, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, lors de la table ronde.

Plusieurs facteurs peuvent entrer en ligne de compte, comme la classe sociale, le fait de fréquenter un établissement public ou privé, le niveau de scolarité des parents, le fait d'appartenir à une minorité visible ou pas, le niveau de connaissance du français et le niveau de soutien et d'encadrement de la famille quant à l'orientation professionnelle.

« Pour arriver à une meilleure égalité, on regarde maintenant les mesures qu'on pourrait adopter pour favoriser la réussite des groupes désavantagés, affirme la chercheuse. Par exemple, on pourrait adapter la formation des maîtres et former les responsables du classement, de même que les membres des directions d'école, sur les questions liées à la diversité ethnoculturelle. »

Collaboratrice
Le Devoir

La Personnelle + la CSQ = la bonne combinaison pour vos besoins en assurances auto, habitation et entreprise

Demandez une soumission et comparez

1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com

Assureur choisi par la CSQ



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

RENDEZ-VOUS DE L'ÉDUCATION



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Quelques établissements œuvrant en milieu défavorisé parviennent chaque année à faire réussir leurs élèves au-delà de ce qui est attendu.

ÉCOLE EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Concevoir une école juste et efficace

Afin d'aider les élèves à mieux réussir, depuis les années 1960, le Québec a instauré diverses politiques d'intervention dans les écoles en milieu défavorisé. Or, leurs effets sur la persévérance et la réussite scolaires se sont avérés restreints. Pourquoi ces dernières n'ont-elles jamais permis d'atteindre les résultats escomptés? Et dans ce contexte, que peut faire l'école en milieu défavorisé pour mener plus d'élèves vers la réussite? Voilà sur quoi se pencheront les sociologues Jacques Tondreau et Marc-André Deniger le 16 mars prochain lors de la quatrième édition du Rendez-vous CSQ de l'éducation.

ÉMILIE CORRIVEAU

Construites sur la prémisse que l'école possède la capacité de réduire les écarts de réussite entre les jeunes provenant de milieux défavorisés et les autres, les diverses politiques d'intervention implantées au Québec depuis les années 1960 ont toutes cherché à garantir l'égalité des chances pour tous en éducation. Or, quelque 50 ans plus tard, les inégalités scolaires entre les élèves d'origines sociales différentes sont toujours bien présentes. À preuve, les jeunes issus des milieux défavorisés décrochent aujourd'hui de l'école presque trois fois plus que les autres.

D'après M. Tondreau et M. Deniger, il ne fait aucun doute que la conception du problème de la pauvreté et de l'égalité des chances en éducation sur laquelle se fondent les politiques d'intervention québécoises est la principale cause de leur insuccès.

«En cherchant à régler des problèmes sociaux avec des solutions scolaires, on fait une erreur de diagnostic», remarque d'emblée M. Tondreau.

C'est ce que croit aussi M. Deniger. «La littérature scientifique nous montre que l'échec ou la réussite d'un enfant à l'école découle grosso modo à 50% de son origine sociale, à 30% de l'école, donc de l'établissement qu'il fréquente et des professeurs qui lui enseignent, et à 20% de ses caractéristiques personnelles. Pourtant, au Québec, le paradigme qui domine en matière d'intervention en milieu défavorisé, c'est une conception compensatoire des problèmes individuels. On ne parle constamment que des caractéristiques de l'enfant et on n'agit que très peu sur le reste», signale-t-il.

Selon les sociologues, pour que davantage d'élèves originaires de milieux défavorisés parviennent à réussir à l'école, le Québec doit impérativement accroître ses efforts en matière de lutte contre la pauvreté.

«Si le Québec ne trouve pas les moyens de réduire les inégalités sociales en amont, notamment en s'occupant des plus démunis et en aidant les familles des milieux défavorisés avec des programmes, ça va être très difficile de faire quelque chose en aval, puisqu'il est évident que les écoles ne peuvent contrecarrer tous les effets négatifs de la défavorisation», soutient M. Tondreau.

La révision des façons de faire en matière d'élaboration et d'implantation des politiques d'intervention s'avère également nécessaire, estime M. Tondreau. D'après le sociologue, ces dernières ont souvent des objectifs trop flous, commandent énormément de moyens, sont très lourdes à gérer et ne favorisent que rarement la mobilisation du personnel.

«Avec ces politiques-là, on s'inscrit souvent dans une approche top-down (descendante), explique-t-il. On arrive avec quelque chose qui a été décidé en haut et on demande aux gens d'y adhérer sans les avoir consultés au préalable, alors qu'ils ont une expérience pertinente. Pour que ces politiques aient un impact sur la réussite scolaire et la persévérance, je pense qu'il faut développer davantage des approches de type ascendant, de façon à tenir compte des savoirs d'expérience du personnel enseignant dans les écoles et des données de la recherche.»

La recette du succès

Cela étant dit, d'après les deux spécialistes, l'école québécoise peut, dans une certaine mesure, avoir une influence sur la réussite scolaire des élèves originaires de milieux défavorisés. «On ne peut pas demander à l'école de régler la pauvreté, mais on peut demander à l'école d'un milieu pauvre d'être une "mausette" de bonne école par exemple», résume M. Deniger.

D'ailleurs, au Québec, quelques établissements œuvrant en milieu défavorisé parviennent chaque année à faire réussir leurs élèves



Jacques Tondreau

Aujourd'hui directeur du Service de l'action professionnelle et sociale à la CSQ, M. Tondreau a développé un champ d'expertise couvrant surtout les questions relatives aux réformes en éducation et à l'analyse des politiques éducatives. Il a d'ailleurs siégé pendant 12 ans au comité national de pilotage de la stratégie d'intervention Agir autrement. En février dernier, son plus récent ouvrage, *L'école en milieu défavorisé*, paraissait aux Presses de l'Université Laval.



Marc-André Deniger

Ex-directeur du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire, M. Deniger est aujourd'hui professeur titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation de l'Université de Montréal, ainsi que vice-doyen au développement et secrétaire de la Faculté des sciences de l'éducation. Ses travaux scientifiques et son enseignement ont principalement pour objet l'analyse des politiques éducatives, les inégalités sociales et scolaires ainsi que la gestion du changement en éducation.

au-delà de ce qui est attendu.

«Il y a six ou sept grands facteurs qui expliquent la réussite dans les écoles en milieu défavorisé», précise le sociologue. Celles qui fonctionnent ont des attentes élevées envers leurs élèves. Elles ont des leaders assez forts, qui distribuent le leadership et qui travaillent en collégialité. Ce sont des établissements qui soutiennent beaucoup leurs enseignants lorsqu'ils arrivent avec des idées et qui investissent considérablement dans la formation de leur corps professoral.»

S'intéressant de près au sujet, M. Deniger a conçu une théorie de l'action inspirée à la fois des succès scolaires québécois en milieu défavorisé et du courant School Improvement, qui met en évidence l'influence des organisations sur le comportement des individus et privilégie la capacité d'une école à s'autoévaluer et s'autodévelopper.

«Mon titre, c'est Concevoir une école juste et efficace, indique-t-il. Ce que je suggère, c'est de revisiter le concept d'efficacité tel qu'on l'entrevient souvent, donc en fonction du rendement, pour l'associer davantage à ceux d'équité et de justice. Ma stratégie s'articule autour d'une dizaine de principes fondateurs. C'est ce dont je discuterai lors de notre atelier.»

D'après M. Deniger, déployée convenablement, cette stratégie pourrait permettre aux équipes-écoles qui décideraient de l'adopter d'accroître leur «performance», donc d'améliorer

les progrès d'apprentissage de leurs élèves issus de milieux défavorisés. Cependant, comme elle implique une révision en profondeur des conceptions et des façons de faire actuelles, selon le sociologue, sa mise en pratique pourrait comporter une part de défis considérable pour plusieurs!

«Au Québec, on a de la misère avec le concept d'équité appliqué à l'éducation, relève le spécialiste. On a aussi de la misère à se questionner sur l'efficacité de l'école. En fait, au Québec, l'école n'est pas suffisamment un objet de travail et d'innovation. Partout à travers la province, les plans de réussite prévoient essentiellement des interventions sur les caractéristiques de l'élève et, parfois, sur les relations école-famille-communauté. C'est comme s'il n'y avait pas de part de l'école dans la réussite et l'échec scolaire. Pourtant, elle en a une — les écoles qui réussissent en milieu défavorisé en font foi —, et à mon avis, il est grand temps qu'on agisse en conséquence!»

MM. Tondreau et Deniger offriront leur atelier à deux reprises le 16 mars prochain à l'occasion du quatrième Rendez-vous CSQ de l'éducation.

Pour plus de détails: <http://rdv.education.lacsq.org/programmation/conferences/bloc-dateliers/a1-et-b1/>

Collaboratrice
Le Devoir

Une approche globale de la question autochtone s'impose

Le débat entourant l'égalité des chances dans le monde de l'éducation a cours depuis de nombreuses années. Mais la perspective autochtone a-t-elle vraiment été fouillée, débattue ou encore analysée comme il se doit? Regards croisés sur cet enjeu de taille.

THIERRY HAROUN

Les défis auxquels font face les communautés autochtones en éducation sont grands, comme en témoigne l'écart immense qui sépare les taux de scolarisation des jeunes autochtones de ceux du reste de la population. Comment expliquer cette situation? Trois experts, soit François Beauchemin, Nicole de Sève et Marie-Josée Dion, tenteront à leur manière, et au titre de leurs parcours respectifs, de répondre à cette question, entre autres, dans le cadre de l'atelier intitulé «L'égalité des chances en éducation. Une perspective autochtone».

La documentation afférente à cet atelier rappelle, avec raison, que «ce phénomène complexe doit être abordé dans sa globalité. Pensons aux nombreux problèmes socioéconomiques auxquels sont confrontés les communautés, et dont les impacts sont importants, notamment sur la santé. Pensons également à la question centrale du logement — considérée par plusieurs comme étant un facteur majeur nuisant à la persévérance scolaire —, aux problèmes de sous-financement des services éducatifs, ainsi qu'à l'importante barrière culturelle, qui touchent les jeunes du second

aire ainsi que celles et ceux qui souhaitent poursuivre leurs études au collégial».

Ainsi, lit-on plus loin, malgré les nombreux défis, de plus en plus d'initiatives porteuses d'espoir ont cours dans les écoles autochtones et les cégeps accueillant ces jeunes. Avec les moyens nécessaires et une approche juste et équitable, des réalisations remarquables deviennent possibles. Tous les autochtones, qu'ils soient enfants, jeunes ou adultes, ont droit à une éducation de qualité, qui leur correspond, et qui leur offrira la chance de tracer leur chemin, d'écrire leur avenir. «C'est là un idéal qu'il faut poursuivre.»

Parole aux acteurs intéressés

François Beauchemin est négociateur au sein de l'Association des employés du Nord québécois (AENQ-CSQ). Son parcours est étoffé. Enseignant auprès des élèves inuits en mathématiques et en sciences à Kangiqsujuaq, au Nunavik, pendant de nombreuses années pour la Commission scolaire Kativik, il siège présentement à la Table de concertation sur la persévérance scolaire du Nunavik. Il a tenu à dire d'entrée de jeu qu'il s'adressera aux participants de cet atelier à titre personnel et témoignera de son «expérience très terrain». Qu'en est-il justement de cette égalité des chances? «Il est très clair que les Inuits ne sont pas au même niveau. Un des exemples que je vais donner lors de ma présentation est le suivant: quand on demande à des gens du "Sud" de lever la main pour ceux et celles dont les parents ont fréquenté l'université, il va y avoir une bonne majorité qui va lever la main. Alors que si on faisait le même exercice dans le Grand Nord, personne ne lève



LISA-MARIE GERVAIS LE DEVOIR

Il est très clair qu'en matière d'égalité des chances les Inuits ne sont pas au même niveau.

rait la main», estime M. Beauchemin. «J'ai des amis dans le Grand Nord, poursuit-il, qui sont nés dans des igloos. Ne serait-ce que sur le plan historique en éducation dans le milieu des Inuits, on n'est vraiment pas rendus à la même place. Par contre, il y a des choses qui s'améliorent petit à petit.» Y a-t-il un manque de volonté politique? «Écoutez, quand on mentionne le mot "autochtone", peu importe le palier gouvernemental, on devient un peu frileux», fait-il valoir.

Non, ce n'est pas utopique

Nicole de Sève, qui refuse qu'on lui accole l'étiquette d'experte, est membre de l'Association des retraités et retraitées de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-

CSQ). Elle a été responsable du dossier autochtone pendant de nombreuses années. Elle a rédigé des mémoires et autres rapports se rapportant à cette question. «L'éducation est un témoin de cette inégalité des chances [entre Blancs et autochtones dans une large perspective]. Il s'agit de penser au manque de financement chronique en éducation. C'est vrai dans les réserves, c'est caractéristique! Même si les conseils de bande sont responsables de la gestion des services éducatifs sur leur territoire pour le primaire et le secondaire, le financement en provenance du gouvernement fédéral n'est pas indexé depuis des années. Donc, ils ne sont pas capables de couvrir les coûts des bibliothèques scolaires, les écoles tombent en ruine, etc.» Alors, cette égalité des chances est-elle au fond une utopie? «Non! Non! Moi, je n'abdiquerai jamais! Il y a tout de même des avancées qui se font à petits pas.» Voilà entre autres ce que dira M^{me} de Sève lors de cet atelier.

Enfin, Marie-Josée Dion y sera également présente. Elle est animatrice de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire au sein de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ). Elle est par ailleurs très impliquée dans InnuRassemble, un projet créateur et novateur mis sur pied en 2009 qui rassemble les jeunes du secondaire des écoles publiques de Baie-Comeau et de Pessamit, un village innu situé à quelque 60 kilomètres de là. Cette initiative singulière dont elle parlera en long et en large pendant son allocution, qui a mobilisé de nombreux professeurs et plus de 2000 élèves depuis sa création, saura assurément intéresser bien des gens. «Le but est de créer des ponts entre les jeunes autochtones et les jeunes Blancs, et ce, par l'entremise de l'art, de la culture. Il a d'ailleurs été inscrit dans le programme pédagogique de l'école québécoise. C'est une expérience très enrichissante pour tous», lance-t-elle.

Collaborateur
Le Devoir

RENDEZ-VOUS DE L'ÉDUCATION

Étudiants et immigrants

On le sait, l'intégration des étudiants immigrants et des jeunes réfugiés dans le réseau scolaire québécois est un défi de tous les instants. Comment cela se traduit-il sur le terrain? Est-ce que l'égalité des chances de ces nouveaux arrivants est au rendez-vous? Voilà autant de questions complexes auxquelles l'atelier intitulé «L'égalité des chances en éducation. Élèves et étudiants immigrants» tentera de répondre. *Le Devoir* a parlé à deux des trois intervenants qui animeront cette activité.

THIERRY HAROUN

D'abord, quelques données exposées dans le document de présentation de l'atelier. Depuis les années 1960, la société québécoise a toujours eu des attentes élevées envers l'école pour assurer l'intégration scolaire et sociale de tous les jeunes et adultes en formation. Avec le temps, on a observé une plus grande diversification en matière d'origines ethnoculturelle, linguistique et religieuse dans les écoles, d'abord à Montréal, puis dans plusieurs autres régions. L'école doit donc à présent composer avec le multiculturalisme.

«Dès lors, la question de la persévérance et de la réussite éducative des jeunes issus de l'immigration devient centrale, souligne-t-on. On sait que les élèves et étudiants immigrants ne présentent pas tous les mêmes besoins. Certains d'entre eux, par exemple, vivent dans la pauvreté. D'autres intègrent l'école québécoise plus tardivement ou après avoir accumulé un retard scolaire avant leur arrivée. D'autres encore ont vécu la guerre ou des événements traumatisants. Ces facteurs peuvent les rendre plus vulnérables.»

Enfin, on rappelle que, en 1998, le ministère de l'Éducation a adopté la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle dans laquelle figurait, comme premier principe, celui de l'égalité des chances. Il ne s'agissait pas seulement de garantir l'accès aux services éducatifs pour les jeunes immigrants, mais aussi d'offrir des mesures de soutien à celles et ceux qui en présentaient le besoin.

Comment cela s'est-il concrétisé dans les écoles et les centres? Quels constats peut-on faire et, surtout, qu'est-ce qui peut être fait pour favoriser l'égalité des chances? Ce sont là des questions auxquelles tenteront de répondre les panélistes de ce 4^e Rendez-vous de l'éducation de la CSQ.

Dans la réalité maintenant

Clément Amphyon est français d'origine. Il travaille à l'école privée arménienne Sourp Hagop qui est située à Ville Saint-Laurent. Il enseigne en classe d'accueil à de jeunes Syriens, âgés de 12 à 17 ans, le programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale. Il a une formation en français langue seconde. «Moi, j'ai choisi de faire de la francisation auprès des nouveaux arrivants. Mon métier est de garantir l'intégration culturelle et structurelle par l'apprentissage de la langue française. Et c'est ce sur quoi mon intervention portera lors de cet atelier», dit-il au bout du fil. Il indique avoir été le premier enseignant professionnel en langue seconde à être embauché par cette école arménienne en déclinant les défis auxquels il a fait face à ses débuts. «En fait, mes premiers défis étaient d'ordre matériel. Il n'y avait pas de structure d'accueil. Il n'y avait rien de particulier non plus dans la convention collective qui portait sur la manière dont il faut gérer ces classes. J'avais peu de matériel au début, alors j'ai dû passer des commandes en ce sens.» Et depuis, ça se passe comment? «Ça se passe très bien, je vous dirais. Je n'ai pas particulièrement de problèmes. Mes élèves progressent normalement.» Chose certaine, dit-il, quand les nouveaux arrivants débarquent au Québec, «ils comprennent vite qu'il fait froid ici!» Au-delà de l'acclimatation à l'hiver et de l'intégration des élèves, Clément Amphyon passe par l'ini-

tiation à la culture québécoise par l'entremise de sorties au cinéma et par la découverte de notre littérature. «Au Québec, la littérature jeunesse est prolifique. Des bouquins jeunesse, il y en a beaucoup! Rien non plus n'empêche d'étendre cet enseignement à la culture francophone en général. D'ailleurs, j'ai trouvé du matériel très intéressant aux éditions Hachette. Je leur fais lire des classiques en classe. Je leur fais découvrir tout un bagage et je le fais très honnêtement», affirme ce professeur visiblement passionné par son métier.

Un autre passionné

Réginald Fleury est aussi un passionné de son métier. Il est conseiller pédagogique en éducation et en relation inter-

culturelle au sein de la Commission scolaire de Montréal. Il a aussi un mandat portant sur l'éthique et la culture religieuse. «De mon côté, je vais certainement parler de tous les moyens d'intégration des élèves réfugiés. Des moyens qu'il est possible de mettre en place tout en parlant des difficultés qu'on peut rencontrer dans le cadre de l'accueil des immigrants et qui nuisent à leur égalité des chances», dit-il. Vous êtes au cœur de l'actualité? «Oui, en effet. Et j'aimerais tout d'abord noter des données récentes de Statistique Canada qui démontrent que les élèves immigrants réussissent moins bien au Québec que dans d'autres provinces canadiennes. À mon avis, notre ministère de l'Éducation doit réfléchir sur ce qu'on doit faire pour améliorer cet état de fait. Quelles en sont les causes? Quelles sont les actions à prendre.»

Selon lui, des pistes de solution existent bel et bien. «Il se fait beaucoup de recherche dans le monde de l'éducation concernant l'intégration des élèves immigrants. Et en fait, le but, c'est de s'assurer que nos pratiques sont exemptes de discrimination systémique.»

Collaborateur
Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Selon des données récentes de Statistique Canada, les élèves immigrants réussissent moins bien au Québec que dans d'autres provinces canadiennes.



BONNE ANNÉE REER 2016

**OPTEZ POUR LA RETENUE
SUR LE SALAIRE ET BÉNÉFICIEZ
D'ÉCONOMIES D'IMPÔT À CHAQUE PAIE.**

C'est simple et efficace.

Un REER+ pour en faire plus à chaque paie, c'est ça un REER au Fonds.



REER+ reerplus.com

FONDS
de solidarité FTQ

FAIRE
TOURNER
L'ÉCONOMIE
D'IMPÔT

RENDEZ-VOUS DE L'ÉDUCATION

TARIFS DES SERVICES DE GARDE

L'iceberg qui cache un sabordage du réseau ?

En 1990, un réseau de services de garde éducatifs a vu le jour au Québec. Depuis le début des années 2000, il subit de nombreuses coupes et compressions, et la modulation des tarifs marque peut-être le début de la fin. Sommes-nous en train de démanteler le réseau des CPE ?

MARIE-HÉLÈNE ALARIE

Pour Valérie Grenon, première vice-présidente à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec, affiliée à la CSQ, l'équation est on ne peut plus simple : « Une coupe de 32000 \$ dans un CPE de 60 places, ça représente tout simplement le salaire d'une éducatrice. » Dans la réalité, ça ne sera probablement pas une éducatrice qui va perdre son emploi, mais la plupart pourraient voir le nombre de leurs heures de travail diminuer. M^{me} Grenon poursuit avec l'exemple d'un enfant de trois ans qui va arriver le matin au service de garde et qui pourrait voir deux ou trois éducatrices durant la journée plutôt qu'une seule : « C'est la stabilité de l'enfant qui est en jeu. Le lien d'attachement primaire que la maman veut pour son enfant quand il est dans un service de garde qui n'existera plus. »

Jusqu'à présent, depuis 2012, les coupes dans le réseau des services de garde à la petite enfance régis et subventionnés représentent 230 M\$. Tous les jours, l'effet de ces coupes se fait sentir sur la qualité de la nourriture, par la diminution du matériel pédagogique, par le manque de salubrité des locaux parce que les préposés ont perdu leur emploi tout comme certaines éducatrices. « On a très peur des

prochaines décisions que les directeurs vont prendre. »

Et si ce n'était que la pointe de l'iceberg ?

La modulation des tarifs

Au-delà des coupes et des compressions, le choix du gouvernement, plus insidieux et pernicieux, de moduler les tarifs pourrait signifier le début de la fin pour le réseau des CPE. C'est du moins ce que démontrent les recherches de Philippe Hurteau de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, l'IRIS. M. Hurteau est politologue et il achève actuellement un doctorat à l'Université d'Ottawa en pensée politique. Il s'intéresse principalement aux mutations de l'État sous l'effet du néolibéralisme : « On voit apparaître le néolibéralisme en éducation et en santé quand les différents gouvernements mettent en place des réformes de financement qui ont comme conséquence de mettre en concurrence les établissements pour présider à la répartition du financement. On utilise des mécanismes propres à l'entreprise privée pour organiser les services publics. »

Cette tendance, on ne la remarque pas seulement au Québec, mais un peu partout dans le monde occidental. Pourquoi ? Parce que « la force idéologique du néolibéralisme, c'est que privatisation ou pas on en vient à comprendre le mode d'organisation des entreprises privées comme étant un mode supérieur et plus efficace, plus rentable et plus rationnel que le mode étatique traditionnel. »

Dans le cas des CPE et pour l'ensemble des services de garde subventionnés, on constate un effet pervers à la modulation des tarifs en fonction du revenu des individus. « C'est ce qu'on peut appeler une fausse bonne idée. A pre-



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

« On assiste à une relative stagnation du nombre de places en CPE et en garderies en milieu familial alors qu'il y a une véritable explosion des places en garderies privées », rappelle Philippe Hurteau.

mière vue, il y a une logique de justice fiscale à faire payer plus aux riches et moins aux moins fortunés pour qu'ainsi tous aient accès aux mêmes services », explique notre chercheur. Mais le problème, ajoute-t-il, c'est qu'en fait les plus fortunés paient déjà davantage en contributions fiscales que les moins fortunés en raison du mécanisme de l'impôt. En créant un tarif particulier, au lieu de simplement revoir la fiscalité pour financer les services adéquatement, « on vient décourager les gens qui ont plus d'argent de vouloir payer ou d'adhérer à la logique de la justice redistributive au moyen de l'impôt, parce que si ces gens paient plus que tout le monde sous un prétexte de solidarité et qu'en plus ils doivent payer plus pour accéder au service... ils se posent des questions ». Et Philippe Hurteau est convaincu qu'ils commentent à se dire qu'on devrait abolir les disparités au niveau de l'impôt et appliquer le principe de l'utilisateur-payeur ; ainsi « ils paieront plus, mais

pas deux fois ». Ce principe vient affaiblir une base de notre système fiscal en créant du mécontentement.

C'est l'effet indirect de la modulation des tarifs. Le gouvernement a voulu faire passer des hausses de tarifs tout en tentant de rendre la mesure socialement acceptable ; « la modulation est devenue la solution miracle, mais ce n'est ni une solution de politiques publiques, ni d'organisation des services, ni même liée au financement concret des services, c'est une solution de communication politique. »

Donc, dans un premier temps, on affaiblit l'adhésion à un système de redistribution de la richesse à travers l'impôt et, dans un second, en raison de la modulation et en raison de la bonification des crédits d'impôt pour les services de garde, « on en vient à indifférencier, pour plusieurs familles, le coût d'envoyer son enfant dans une garderie publique ou dans une garderie privée non subventionnée. »

On peut qualifier le réseau des CPE de bonne réussite

« On met en place une structure de tarification qui favorise le privé »

Philippe Hurteau, politologue et finissant au doctorat en pensée politique à l'Université d'Ottawa

dans l'univers des politiques sociales adoptées à la fin des années 1990, ainsi que la politique du régime de l'assurance parentale. Est-ce que présentement on ne serait pas en train d'en affaiblir certaines fondations alors qu'on devrait continuer de développer le réseau, d'augmenter le nombre de places pour qu'effectivement il puisse répondre aux besoins de la population ? « On assiste à une relative stagnation du nombre de places en CPE et en garderies en milieu familial alors qu'il y a une véritable explosion des places en garderies privées », rappelle Philippe Hurteau. Depuis 2008, on observe une augmentation de plus de 1000 % du nombre de places en mi-

lieu privé. L'existence même de garderies privées non subventionnées au Québec est un phénomène relativement nouveau : « Au début des années 2000, on parle de quelques centaines de places en garderies privées. En 2008, c'est quelque chose comme quelques milliers de places et aujourd'hui on est rendus à 50000. »

Si la privatisation n'est pas l'objectif du gouvernement en matière de services de garde, on peut quand même affirmer sans se tromper qu'actuellement « on met en place une structure de tarification qui favorise le privé », met en garde Philippe Hurteau.

Collaboratrice
Le Devoir

ÉDUCATION DES ADULTES

Les politiques n'ont pas suivi le changement de clientèle

Il existe des sources d'inégalité qui sont propres à la formation générale des adultes (FGA) et à la formation professionnelle (FP). Quelles sont-elles ? Quels sont leurs causes et les facteurs qui les influencent ? Comment réussir à les enrayer ou à les diminuer ?

RÉGINALD HARVEY

Les personnes qui fréquentent ce type de formations font face à une inégalité profonde : « Souvent, ces gens ne sont pas à l'aise pour fonctionner dans le milieu scolaire formel », résume Daniel Baril, qui était responsable de la recherche depuis 2000 à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) ; il en est devenu le directeur général en septembre dernier.

Il apporte ces explications : « À la FGA, où un étudiant sur quatre a entre 16 et 20 ans, les inégalités sont surtout liées à des parcours scolaires difficiles. Dans certains cas, les jeunes adultes sont des décrocheurs et les personnes plus âgées n'ont pas de diplôme ; elles ont été absentes longtemps du réseau. Il en résulte pour les uns et les autres un déficit scolaire important et un manque de confiance en soi ; ces gens-là font souvent face à un vécu d'aliénation face au milieu scolaire. »

À l'heure actuelle, environ 17 % des nouveaux inscrits à la FGA sont des jeunes qui passent directement du secteur jeunes à l'éducation des adultes. Il en va autrement pour la FP : « C'est fondamentalement différent parce que 80 % des gens qui y sont inscrits ont 20 ans et plus. On peut donc dire que ce sont des personnes de profil plutôt adulte. On retrouve principalement là des problématiques sur le plan des besoins de formation : il faut avoir le temps et vraiment être en mesure de suivre une formation qualifiante pour améliorer son sort à l'emploi, ce qui est la cause des inégalités. »

Les sources des inégalités ne sont donc pas fondamentalement les mêmes : dans le cas de la FGA, il s'agit davantage d'une culture scolaire qui est en cause ; du côté de la FP, la probléma-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les inégalités sont surtout liées à des parcours scolaires difficiles.

tique s'avère plus structurelle et repose en grande partie sur l'aménagement du temps.

Une refonte structurelle

L'ICEA tente de trouver les moyens de réduire ou d'enrayer les inégalités depuis plusieurs années. Daniel Baril fait part des pistes de solution qui sont apparues : « On croit véritablement qu'il devrait y avoir au Québec une politique plus structurelle d'accessibilité à l'éducation des adultes ; celle-ci s'attacherait à lever toutes sortes d'obstacles. »

Il rapporte ce qui se passe actuellement : « On laisse l'individu gérer des problèmes qui sont d'ordre structurel et qui dépassent ses pouvoirs ; la personne n'en a pas, de pouvoir, sur son horaire ou sur son employeur. » L'ICEA propose plutôt de coordonner les différents acteurs par l'adoption d'une politique générale pour faire en sorte qu'il soit possible de définir les principaux obstacles que sont, entre autres, le temps, l'argent et le soutien en dehors des heures d'ouverture des

centres : « On doit en arriver à ce que la personne ne soit pas soumise au barrage de ces obstacles. »

Les jeunes sont pénalisés

Jean-François Boivin a enseigné durant une vingtaine d'années à l'éducation des adultes. Il occupe les fonctions de conseiller syndical auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay (SES-CSQ) depuis trois ans. Avant de définir les particularités qu'engendrent les inégalités dans son milieu, il tient ces propos à leur sujet : « Il y a le fait que, lorsqu'un jeune arrive à l'éducation des adultes, il perd toutes les reconnaissances que lui fournissait le ministère pour obtenir de l'aide au secteur jeunes. » Il s'ensuit que tout le personnel qui travaille avec lui au secteur adultes subit une surcharge de travail.

Après quoi, il souligne que le jeune qui effectue un retour aux études, plus particulièrement dans des régions « où c'est un peu plus difficile sur le plan économique », n'obtient pas un soutien financier adéquat : « Il subit une pression

qu'il n'avait pas auparavant parce qu'il doit alors posséder un appartement et se procurer tout ce qu'il faut pour vivre. En d'autres temps, il pouvait compter sur un bon soutien de la part du gouvernement, mais les politiques changent. »

Il déplore le virage qui s'est produit : « L'aide se fait beaucoup plus à court terme et dans une optique d'atteindre le marché du travail le plus rapidement possible. » Il se réfère à son expérience à titre d'enseignant pour livrer ce témoignage : « Quand j'ai commencé à enseigner, j'étais le plus jeune de ma classe ; toutes les personnes devant moi étaient plus âgées que moi. Ces gens-là avaient dans la trentaine ou la quarantaine, ils retournaient dans bien des cas aux études et recevaient une aide financière par l'intermédiaire de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage. »

Il fait valoir ce point de vue sur ce qui se passait à cette époque : « Les gouvernements accompagnaient ces personnes non seulement pour en faire des travailleurs, mais on commençait par en faire des citoyens actifs dans la société. »

La lourdeur des clientèles

M. Boivin fait de plus remarquer que les cohortes ne sont plus les mêmes de nos jours à l'éducation des adultes : « La clientèle a rajeuni, et un des problèmes auxquels on fait face sur le plan des sources d'inégalité, c'est que celle-ci s'est beaucoup alourdie : il y a beaucoup plus de problèmes de santé mentale et de délinquance. » De façon globale, il évalue que l'éducation des adultes s'est comme ramassée avec le constat d'échec qu'on a au secteur jeunes ; ces élèves-là vivent de grandes difficultés sur le plan du comportement et de l'apprentissage.

« Il en résulte qu'on se retrouve avec des jeunes de plus en plus pûckés et en difficulté qui bénéficiaient de services complémentaires au secteur jeunes, mais ceux-ci ne sont pas suffisants au secteur adultes pour répondre à cette problématique. » Il rapporte ce qui s'est passé au Saguenay : « Au début des années 2000, on a commencé à voir un gros changement de clientèle chez nous. Et puis les ressources, les services adéquats et l'argent n'ont pas suivi. »

Collaborateur
Le Devoir

RENDEZ-VOUS DE L'ÉDUCATION

ÉTUDES SUPÉRIEURES

L'accessibilité est plus qu'une question de sous

CATHERINE GIROUARD

Le printemps 2012 sera à jamais lié à la question de l'accès universel aux études supérieures, alors que l'annonce d'importantes hausses des frais de scolarité aura déclenché une mobilisation monstre dans la province. Mais des facteurs autres que financiers, souvent oubliés, influencent aussi cette accessibilité.

C'est du moins ce que fera valoir un panel de quatre experts lors de l'atelier «L'égalité des chances à l'enseignement supérieur» du 4^e Rendez-vous CSQ de l'éducation. Bien que l'accessibilité financière soit une dimension très importante, elle ne peut à elle seule résumer l'égalité des chances d'accéder aux études collégiales et universitaires, y exposera-t-on.

L'accessibilité géographique

Selon la panéliste France Dionne, 2^e vice-présidente de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC), l'accessibilité aux études collégiales en région est primordiale. Alors qu'environ 155 millions de dollars ont été amputés au réseau collégial depuis 2010, une baisse du nombre d'étudiants s'est aussi fait ressentir. La conjugaison de ces deux facteurs engendre des fermetures de programmes dans les cégeps de régions.

«Les étudiants en région n'ont pas toujours le droit d'étudier dans leur premier ou deuxième choix de programme parce qu'on ne peut pas leur offrir, se désole M^{me} Dionne, qui habite elle-même Matane. S'ils ne peuvent pas déménager, ces étudiants abandonnent souvent leurs études.» Un grave problème,



SOURCE CHARLES BILODEAU

«Il nous est inconcevable de forcer un étudiant de Montréal à aller étudier en région, mais pourquoi peut-on exiger ce même déracinement aux étudiants des régions?» demande France Dionne.

alors que le décrochage scolaire est déjà un enjeu important en région. «Il nous est inconcevable de forcer un étudiant de Montréal à aller étudier en région, mais pourquoi peut-on exiger ce même déracinement aux étudiants des régions?» demande France Dionne.

Ce manque d'offre contribue à l'exode des régions. «Quand un jeune est parti, c'est difficile de le faire revenir, dit M^{me} Dionne. Pourquoi ne pas consolider l'offre dès le départ pour ainsi le retenir?» Des études ont d'ailleurs démontré que les établissements collégiaux sont des moteurs de développement économique, social et culturel dans les régions.

Pour compenser, plusieurs cégeps misent sur la formation à distance. Une solution qui a toutefois ses limites, croit M^{me} Dionne. «Pour ceux qui ont déjà un diplôme, la formation à distance peut être excellente, mais pour les jeunes qui

commencent dans la vie et qu'on veut garder sur les bancs d'école, je me questionne sur la pertinence de cette forme de formation», fait-elle valoir.

Des solutions existent pourtant. La FEC appuie plusieurs recommandations formulées dans le rapport Demers, publié en 2013. M^{me} Dionne parle entre autres de mieux encadrer les jeunes dès le secondaire pour permettre un meilleur taux de passage vers le cégep, de maintenir des frais de scolarité bas pour les étudiants étrangers, ceux-ci formant une bonne partie de la clientèle des régions, de mieux coordonner et encadrer la formation à distance, et de mettre en valeur la formation technique collégiale, souvent en difficulté en région bien qu'elle réponde à une demande réelle du marché.

Les étudiants aux besoins particuliers

Même si les diagnostics de dyslexie, de déficit d'attention

ou de troubles d'apprentissage sont de plus en plus courants chez les jeunes, l'accessibilité aux études supérieures reste un enjeu. «Grâce à une meilleure connaissance de ces problématiques, à une prise en charge et à une conscientisation sociale, les étudiants aux besoins particuliers ont de plus grandes chances de réussite scolaire qu'avant», fait valoir Mathieu St-Pierre-Poulin, orthophoniste et conseiller en services adaptés au collège Ahuntsic.

Alors qu'ils n'étaient qu'une quarantaine au cégep Ahuntsic en 2009, ils sont environ 400 cette année, illustre l'orthophoniste. Une hausse de 1000%. À plus grande échelle, ces étudiants étaient environ 1300 en 2007 dans tout le réseau collégial et près de 10 000 en 2013, indique M. St-Pierre-Poulin.

Cette énorme augmentation vient toutefois avec son lot de défis. Selon l'orthophoniste,

l'enjeu principal consiste à rendre l'environnement collégial adapté à tous de façon plus intégrée. «Nous avons des ordinateurs portables pour les élèves qui ont des problèmes orthographiques, mais ceux-ci doivent encore faire leurs examens dans des salles particulières, illustre-t-il. Faire remplir des formulaires de réservation de classe par chacun de leurs enseignants à chaque examen peut devenir rébarbatif et lourd. Je souhaite que ces étudiants puissent faire leurs examens en classe avec les autres.»

«Nous avons des ressources financières, des ressources humaines et des professeurs ouverts, mais il nous reste à faire l'adéquation de tout ça», fera-t-il valoir lors de l'atelier.

À l'université, les compressions budgétaires et les classes plus nombreuses rendent la tâche plus lourde pour les enseignants et chargés de cours. «Ceux-ci n'ont pas suivi de formation particulière pour intervenir auprès d'une clientèle aux besoins particuliers, dira pour sa part André Poulin, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke. Ce n'est pas tout de leur ouvrir les portes! Malheureusement, dans le contexte actuel, ces étudiantes et étudiants risquent de vivre un terrible retour à la réalité.»

La précarité du milieu de la recherche

Selon Luc Caron, président du Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval, la précarité et l'instabilité dans le monde de la recherche sont aussi des problèmes qui touchent directement les étu-

dants. Pour rendre l'enseignement supérieur plus accessible, il faut s'assurer que les emplois à caractère scientifique sont attrayants, défendra-t-il durant l'atelier.

Or, pas moins de 82% des professionnels de recherche disent se sentir inquiets en matière d'emploi, relate M. Caron. C'est trois fois plus que dans la population générale. Et, signe d'une grande instabilité: 40% des professionnels de recherche ont entre 25 et 35 ans, et 75% d'entre eux auront quitté la recherche universitaire après 8 ans.

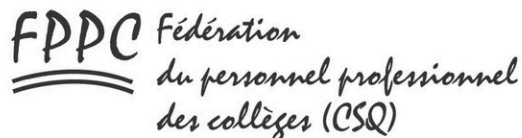
Les étudiants se heurtent alors souvent à un mur à la fin de leurs longues études. «Ces étudiants sont bien traités par les universités durant leurs études, mais à la fin, ils se retrouvent sans perspective d'emploi», affirme M. Caron. Selon lui, les jeunes sont victimes de désinformation.

«Un jeune qui va étudier en musique sait en général dans quoi il s'embarque, illustre Luc Caron. Mais un jeune qui a un doctorat en sciences de la santé croit qu'il aura un bon emploi et un bon salaire alors que ce n'est pas vraiment le cas. Les jeunes chercheurs ont aussi le droit d'avoir l'heure juste.»

Selon M. Caron, le mode de financement de la recherche doit être revu. «Au lieu de donner des subventions à la pièce selon la performance de chaque laboratoire, il faudrait s'asseoir une fois pour toutes et décider de ce qu'on veut faire comme recherche au Québec, affirme-t-il. Ce qui manque en recherche et en général, c'est un plan de société établi sur plusieurs années.»

Collaboratrice
Le Devoir

LA CSQ,
UNE VÉRITABLE
FORCE
EN ÉDUCATION,
de la petite
enfance
À L'UNIVERSITÉ!

Centrale des syndicats
du Québec

RENDEZ-VOUS DE L'ÉDUCATION

La classe ordinaire : trop d'élèves effacés du tableau

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a voulu évaluer comment la composition actuelle des classes pouvait interférer dans le principe d'égalité des chances en éducation. Les résultats d'une étude réalisée à cet effet ont de quoi décoiffer.

NATHALIE DERASPE

Durant l'année scolaire 2012-2013, le Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ) a piloté un questionnaire adressé à 283 enseignants dans autant de classes ordinaires répertoriées au sein des commissions scolaires de la Capitale et des Premières-Seigneuries, dans la région de Québec. Au total, 25 écoles primaires ont été visitées. L'enquête a permis de compiler des informations et commentaires sur 5936 écoliers. D'après la chercheuse Caroline Jeanson qui, au terme de l'exercice, a accouché d'un document de plus de 200 pages, c'est la première fois qu'on établit un portrait de classe permettant de mesurer concrètement les impacts de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), tant sur les écoliers que sur leurs éducateurs.

« Nous avons besoin d'un regard nouveau, explique Denis Simard, président du SERQ. La réalité de la classe ordinaire a énormément changé depuis 10 ans. Il y a des portraits de classe à faire peur. »

Des statistiques trompeuses

La classe ordinaire du XXI^e siècle constitue une véritable boîte à surprises. C'est que, sur papier, le profil d'un élève apparaît toujours plus limpide qu'il ne l'est en réalité. Cela permet souvent de déjouer les statistiques.

Le casse-tête ne vient pas des enfants aux prises avec un handicap lourd et apparent. Leur problématique est connue et ils obtiennent dès leur arrivée en classe les services adaptés à leur état. Bien qu'ils nourrissent encore l'imaginaire de l'intégration scolaire, ces derniers ne représentent que 2% de l'ensemble des élèves recensés, alors qu'une classe peut compter jusqu'à un tiers d'enfants présentant un trouble du déficit d'attention et d'hyperactivité.

Au-delà des enfants souffrant d'une défi-

ciance langagière sévère, d'un trouble envahissant du développement (TED) ou d'un problème relevant de la psychopathologie se trouve un nombre grandissant d'élèves qui, sans avoir obtenu de diagnostic précis, sont considérés à risque : difficultés à apprendre, à être en groupe, à se concentrer, à contrôler ses réactions ou à maintenir son attention durant les classes. C'est sans compter celui qui vient de perdre un parent, de subir un divorce, qui est victime de violence ou qui connaît la faim. S'ajoute à cela la petite allophone qui vient d'atterrir au Québec et qui, malgré tout, passe pour une élève ordinaire. Ils sont 44% d'entre eux à être privés de mesures d'accueil et de francisation.

Près d'un écolier sur cinq présente une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et près de deux sur cinq, un facteur de risque au niveau de l'apprentissage. Mais la donnée à retenir demeure celle-ci : 30% des EHDA et 54% des élèves à risque ne bénéficient d'aucune mesure d'appui. « Je m'attendais à un décalage avec les chiffres officiels, mais pas à ce point, confie la chercheuse. On recrée la ségrégation public-privé en offrant des crèches particulières et, au final, ce sont les enfants défavorisés qui écotent. Le principe d'égalité des chances en prend pour son rhume. » Alors qu'une inclusion dite « responsable » commande une présence dans les classes d'un maximum de 10% à 12% d'élèves ayant des besoins particuliers, ceux-ci atteignent une proportion de 43%, note la chercheuse.

Un système en crise

L'étude de Caroline Jeanson dévoile des écarts importants d'une classe à l'autre, et ce, à tous points de vue. « C'est très inégal dans la composition de la classe, inégal dans les services, dans les délais et dans l'élaboration des plans d'intervention pour les élèves dans le besoin. La proportion d'enfants catégorisés à risque ne diminue pas d'année en année. Ça veut dire qu'on n'arrive pas à régler le problème. »

Les observations consignées par les enseignants au sujet de certains de leurs élèves sont édifiantes à cet égard : « Rapport en psychologie demandé en octobre ; obtenu fin avril. En attente d'une autre évaluation remontant à l'an passé ; résultat à venir dans la semaine du 27 mai. » À défaut d'être pris en charge rapidement, observe-t-on, cet élève de première



ISTOCK

Alors qu'une inclusion dite « responsable » commande une présence dans les classes d'un maximum de 10% à 12% d'élèves ayant des besoins particuliers, ceux-ci atteignent une proportion de 43%, note la chercheuse Caroline Jeanson.

année risque d'accumuler des retards scolaires insurmontables.

En maternelle, l'orthophoniste a déposé une demande pour obtenir une classe de langage : refusée. « Nos élèves qui ont des troubles d'apprentissage finissent par développer des troubles du comportement », soutient le président du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec.

France Bernier, conseillère à la recherche, a évalué les conséquences de la situation sur les éducateurs. « Ce que je trouvais le plus étonnant, c'est le manque de ressources criant. Souvent, on fait porter le poids du problème sur le dos de l'enseignant. On ne s'occupe plus de la réussite de l'enfant, on est dans une logique comptable. Est-ce possible d'enseigner dans ces conditions-là ? »

Intégrer à quel prix ?

Pierre-André Marceau, technicien en éducation spécialisée, tente de se faire rassurant. « Je présente un service qui fonctionne, mais qui est vulnérable dans le cadre des coupes budgétaires actuelles et des décisions organisation-

nelles. Le plus décevant, c'est que l'enfant a besoin de cohérence et il n'en a pas. Les gens vont et viennent, chacun avec son approche. » À l'instar de M^{me} Jeanson, Pierre-André Marceau estime que les programmes particuliers se sont bâtis au détriment d'autres élèves. « Quand ta référence, ce sont d'autres personnes en difficulté, il n'y a plus de notion de dépassement possible. L'école est un milieu de vie. On apprend de tout un chacun. »

Dans un contexte d'égalité des chances, et devant la Loi sur l'instruction publique, les commissions scolaires ont l'obligation de dégager les ressources nécessaires pouvant assurer la réussite de l'ensemble des élèves, rappelle Denis Simard. « Aujourd'hui, on a des écoles à deux, trois et même quatre vitesses. Qui paie pour l'intégration à tout prix, que j'appelle l'intégration sauvage ? Ce sont nos enfants. On a coupé un milliard de dollars depuis cinq ans. »

Collaboratrice
Le Devoir

TOUT LE MONDE
MÉRITE UNE CHANCE ÉGALE
d'écrire son avenir.



Centrale des syndicats
du Québec



lacsq.org